



## Déclaration liminaire commune des élus à la CAP n° 6 et 7

Paris, le 20 novembre 2006

40% des agents de la DGI étaient en grève le 14 novembre, ce taux était de 50% pour la catégorie C, soit un agent sur deux.

Lors du CTPC le Directeur Général a opposé aux représentants des personnels une fin de non recevoir, les traitant avec arrogance et mépris. Il porte seul la responsabilité du blocage du dialogue social en ne tenant pas compte des revendications des agents.

Les signataires de la pétition (+ de 36000) continuent d'exiger :

- l'arrêt des suppressions d'emplois.
- Le respect de la règle de l'ancienneté administrative pour l'élaboration des mouvements de mutation nationale, ainsi que dans le cadre des affectations locales,
- Le retrait de la fiche n°3 et l'ouverture d'un cycle de réelles négociations sur les règles de gestion,
- La suspension de la mise en œuvre des autres fiches,

Le 13 novembre, nous vous avons adressé un courrier en exigeant l'élaboration d'un complément de projet. Nous avons également demandé la transmission de certains documents conformément aux engagements pris lors du mouvement général.

En réponse, le chef de bureau s'est excusé pour l'oubli dans la transmission des documents et nous répond que le mouvement n'est pas terminé, que la CAP doit jouer son rôle et que celui-ci sera amélioré dans le cadre des suites.

Lors de la 1<sup>ère</sup> convocation, nous vous avons indiqué que vous n'étiez pas allé au bout de vos possibilités dans l'élaboration du projet de mutation.

Nous le réaffirmons aujourd'hui.

Le projet doit se constituer suivant les besoins des départements et dans le respect de la règle de l'ancienneté.

Les représentants du personnel de la CAP n°6 demandent un recrutement anticipé du concours ACA 2007 afin de satisfaire un maximum de mutations sur ce mouvement.